Une NAO 2023 mal embarquée

La Poste a présenté le 08 février ses propositions pour la NAO 2023. Des mesures qui sont encore très éloignées des attentes du personnel.

Les mesures présentées :

	Classe 1 et 2	Classe 3	Groupe A et B
Rémunération fixe	Augmentation générale 2,5%	Augmentation générale 1%	Augmentation générale 1%
	GVT 0,5%	Augmentation Individuelle 2%	Augmentation Individuelle 2%
Complément de rémunération	3%	3%	Mesures DE et DS 0 ,5%

Mesures transports	Mise en place d'un forfait mobilité durable :170 euros revalorisation de l'ITVP : 10 à 20 km : 170 €/20 km 320 €/30km : 350 €/ +30 km : 370 €
Mesures complémentaires	Revalorisation de l'indemnité télétravail : +10 à +13%

La Poste doit répondre aux attentes salariales

Les **mesures présentées sont bien trop faibles** dans le contexte d'inflation actuelle (5,2%). Comment se satisfaire de ces propositions ?

Le syndicat CFDT Rhône Loire voit que La Poste s'oriente vers de mesures périphériques plutôt que le salaire de base. Un calcul économique car les mesures périphériques ne sont pas « chargées » et coûtent donc moins cher à l'entreprise.

Si les augmentations dans le salaire de base sont préférables, **la CFDT ne veut exclure aucune piste permettant d'aider financièrement les postiers**.

Des mesures d'urgence ?

En fin d'année passée, la CFDT a relayé une pétition, massivement signée, pour obtenir une PPV (prime de partage de la valeur, couramment appelée Prime Macron). La direction de La Poste a décidé de ne pas donner de suite favorable.

Il est toutefois toujours possible pour l'entreprise de **procéder au versement de primes liées à l'urgence financière** à laquelle les postiers doivent faire face.

La CFDT agira de son mieux pour le pouvoir d'achat des postiers !

CFDT S3C RHONE-LOIRE
15 rue Saint Antoine 69003 Lyon
courrier-colis@cfdt-s3c6942.fr
https://www.facebook.com/cfdts3c6942/
https://cfdt-rhone-loire.fr/
Février 2022